

Des chèques pour aider les seniors à sortir

Les « chèques domicile liberté » facilitent le recours des personnes âgées à l'aide à domicile. Un exemple avec Gilberte, 81 ans et Marie, 22 ans.



Gilberte, 81 ans, marche difficilement. Grâce à ses « chèques domicile liberté », elle est aidée de Marie qui la conduit chez le docteur.

À 81 ans, Gilberte vit toute seule dans son appartement. Depuis le mois de février, elle souffre d'un œdème et ses jambes sont enveloppées dans d'épais bandages. Elle marche de plus en plus difficilement et perd l'équilibre. Il y a quelques jours, elle a chuté et ce sont les pompiers qui ont dû la relever.

Dans ces conditions, la moindre commission se transforme en parcours du combattant. Alors, depuis environ un an, Gilberte utilise des « chèques domicile liberté » pour être accompagnée à ses rendez-vous : « Tous les deux mois chez le docteur, une fois de temps en temps chez le coiffeur et chez le pédicure. »

Aujourd'hui, Gilberte a un rendez-vous médical. Ce n'est pas très loin (cinq minutes en voiture) mais, raconte-t-elle, « le docteur ne se déplace guère. Avant, j'y allais à pied : je devais partir une heure en avance, et j'arrivais complètement K.-O. Au bout d'un moment, je devais renoncer à certaines sorties ».

14 h 45 : Marie sonne à la porte de Gilberte. Cette jeune femme de 22 ans est aidée à domicile à l'As-

sodom (Association de service et d'aide à domicile).

« Il ne faut pas s'attacher »

Elle accompagne Gilberte jusqu'à sa voiture et met le compteur kilométrique à zéro. Gilberte lui tend une lettre sur laquelle figure un code-barres. « Nous avons une badgeuse », explique Marie. « Avec les codes-barres, on pointe en arrivant et en repartant, comme ça, on sait combien de temps on a travaillé. » Les fiches horaires sont également remplies, car certains malades d'Alzheimer ne retrouvent plus leur feuille de code-barres, ajoutera-t-elle.

15 h : Pendant la consultation de Gilberte, Marie patiente dans la

salle d'attente. Trois quarts d'heure plus tard, Gilberte sort. Sur la route du retour, elle discute avec Marie. « C'est ce qu'ils attendent le plus », indique plus tard la jeune femme. « Certains ne voient plus personne hormis les aides à domicile. » Gilberte aime bien parler, mais « il ne faut pas s'attacher », précise-t-elle. « On est une personne aidante », complète Marie, « on ne se substitue pas à la famille ».

Arrivée devant son immeuble, Gilberte s'arrête : « J'ai oublié d'aller à la pharmacie ! » « Je vous emmène ? », propose Marie. Et les voilà reparties. Comme Gilberte ne sort pas souvent, elle en profite pour raconter ses soucis à la pharmacienne : « Moi et la patience, on est comme qui dirait légèrement

fâchées », lance-t-elle au détour d'une conversation. Heureusement, Marie, elle, a de la patience à revendre. Il est déjà 16 h 30.

Elle avait un rendez-vous à 16 h 15 pour de l'aide ménagère, mais elle avait averti la personne qu'elle pourrait être en retard : « Ça arrive souvent. »

Retour à la maison avec les médicaments. Marie repasse sa badgeuse sur le code-barres et signe avec Gilberte la fiche horaire. Il est 16 h 45. « Je vous laisse aller à votre rendez-vous », dit Gilberte. Un quart d'heure plus tard, elle papote toujours sur le palier. Plus qu'une aide, les « chèques domicile liberté » permettent aussi une présence et une écoute.

Alix FROISSART.

Les « chèques domicile liberté », quèsaco ?

Dans le Maine-et-Loire, toutes les personnes de plus de 75 ans qui ont cotisé à une caisse de retraite Arrco, Agirc ou Organic peuvent acheter des « chèques domicile liberté ». Le premier carnet de 10

chèques coûte 5 €, le deuxième 15 € et le troisième 30 €. Chaque chèque a une valeur de 15 € et ne peut payer que les sorties accompagnées (pas l'aide ménagère) : courses, visite chez le médecin ou

chez des amis, promenade, départ en vacances, etc.

Renseignements : Anjou Domicile (plateforme de services à domicile qui rassemble 120 associations) : 02 41 68 55 56.